

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire  
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Jean-Paul BARTH  
Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Christine GILL  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

**Absents :**

Daniel BROCKER



**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**8.3. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge bail 2024-2033**

**DELIBERATION D17092024/05**

Pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers (autre que les sangliers dont le règlement des dommages relève du fonds départemental d'indemnisation des sangliers) un estimateur est obligatoirement nommé en début de bail dans chaque commune.

C'est à lui qu'incombera la constatation des dégâts causés par le gibier pendant toute la période de location de la chasse communale. En application de l'article R.229-8 du code de l'environnement, l'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

M. SIGRIST propose au conseil de désigner M. Vincent DUTTER, estimateur de dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de chasse 2024/2033.

**Vu** l'accord de l'ensemble des locataires du chasse du ban communal de Châtenois,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** M. Vincent DUTTER, domicilié à Hilsenheim, estimateur de dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de chasse 2024-2033 sur le ban communal de Châtenois.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de signer tout acte et tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,

Eric BRUNSTEIN  
Le secrétaire de séance,

